

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS28

présenté par
Mme Valentin

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« peut donner »

le mot :

« donne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'argument du Gouvernement selon lequel aucune proposition n'a été faite durant nos débats est faux. Les auteurs du présent texte en ont présenté, mais toutes ont été rejetées.

Cela nécessite de mener ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent : une vraie concertation sur le sujet des retraites dans sa totalité, sur le sujet du travail et de notre protection sociale. Aborder les retraites à travers le seul prisme budgétaire ne correspond pas à ce qu'une réforme des retraites devrait être : un vrai projet de société.

La tenue d'une grande conférence de financement, impliquant notamment les partenaires sociaux, permettra d'étudier les solutions existantes, et d'envisager de nouvelles pistes de financement.

Afin que les solutions examinées et les nouvelles pistes de financement proposées par la conférence mentionnée soient restituées de la manière la plus démocratique possible, le rapport doit donner lieu à un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Tel est l'objet du présent amendement.